

SAUVEGARDE INFOS !



2015 : année du 80ème
anniversaire de la Sauvegarde 42

SOMMAIRE

EDITO	p. 1
POLE SPECIFIQUE POUR ADOLESCENTS	P. 2 à 4
POLE MAISONS D'ENFANTS	P. 5 à 12
VIE ASSOCIATIVE	P. 13 à 20



- **Directeur de publication :**
Jean-François MEUNIER
- **Rédaction :** B. JULLIEN;
M. ROMEAS; P-F. TOUZET;
R. GUECHAM; J-L. BORDEL;
C. BREYSSE; M. BOIREAUD;
M. MARION; M. JACQUIN;
Y. TULOUP; C. DREVET
- **Graphisme / mise en page :**
Manon SERVY
- **Impression :** CV-PACK

SAUVEGARDE 42
94 rue Gabriel Péri
42100 ST-ETIENNE
directiongenerale@sauvegarde42.fr

Une fois passée l'intense émotion provoquée par les assassinats du début de l'année et par la mobilisation massive des citoyens du 19 janvier, se pose la question de l'après. Et la réponse est difficile car elle exige de regarder lucidement une réalité contrastée et souvent tue, qui résulte d'une lente et permanente érosion des repères et valeurs qui cimentent le vivre ensemble. Moins que jamais, les coups de baguette magique n'y suffiront. Elle appelle au contraire à un long et persévérant travail de refondation qui mobilise durablement tous les acteurs de l'éducation. Certains de ces acteurs, que ce soit dans le cadre de la famille ou d'établissements de formation, accompagnent déjà leurs enfants ou élèves bien au-delà de la période où ils ont partagé une vie commune.

Cette question de l'après interroge aussi le monde de la protection de l'enfance ; c'est celle que posera la CNAPE à l'occasion de la journée du conseil des associations et mouvements qu'elle organise le 9 avril et qui est ouverte à tous. Elle prend une importance toute particulière à la lumière des événements que nous venons de vivre.

Bertrand JULLIEN
Président



POLE SPECIFIQUE POUR ADOLESCENTS

PASSAGE DE TÉMOIN

Pierre-François TOUZET a quitté le Pôle Spécifique pour Adolescents en janvier 2015 pour aller rejoindre le Pôle Maisons d'Enfants en tant que directeur adjoint.

Merci à lui pour la qualité de son engagement au PSA, le travail réalisé à Entr'Acte, sa bienveillance tant auprès des jeunes que de ses collègues.

Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions et c'est avec un grand plaisir que nous le retrouverons pour d'autres temps conviviaux comme celui qu'il nous a offert dernièrement.

Chantal BONHOMME a, quant à elle, quitté l'AGASEF où elle était assistante sociale en AEMO, pour nous rejoindre au PSA en tant que Chef de Service Educatif à Entr'Acte.

Elle a pris ses fonctions le 12 janvier 2015 et s'est attelée avec enthousiasme à son nouveau challenge.

Nous lui souhaitons beaucoup de réussite et d'épanouissement dans cette nouvelle fonction.

Marie ROMEAS
Directrice Adjointe

POLE SPECIFIQUE POUR ADOLESCENTS - ITINERANCE

PROCHAINE SESSION

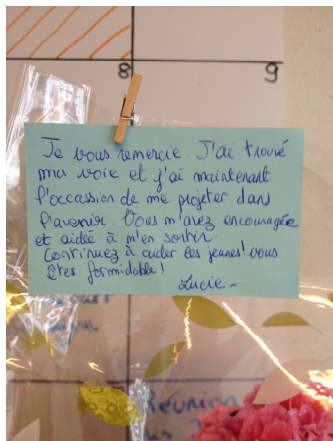
La prochaine session d'Itinérance se déroulera **du 5 mars 2015 au 27 juillet 2015**.

Les candidatures sont à adresser dès aujourd'hui à l'attention de M. SCAGLIONE par :

- mail à g.scaglione@sauvegarde42.fr,
- par fax au 04 77 49 37 69,
- ou par courrier à l'adresse suivante :

PSA – ITINERANCE
A l'attention de M. SCAGLIONE
21 rue de la Talaudière – BP 614
42041 SAINT-ETIENNE.

POLE SPECIFIQUE POUR ADOLESCENTS - L'ESCALE



"Quand les jeunes nous encouragent à poursuivre notre mission".

L'équipe Escalé





POLE SPECIFIQUE POUR ADOLESCENTS - ENTRACTE

LE TEMPS D'UNE REUNION

Le Dr BERGER, médecin psychiatre et jeune retraité depuis juillet 2014, avait répondu favorablement à l'invitation de l'équipe pluridisciplinaire à venir échanger sur le dispositif d'accompagnement proposé par Entr'Acte au regard de quelques caractéristiques d'un foyer d'accueil d'urgence pour adolescentes et adolescents.

C'est donc le 3 octobre 2014 qu'il nous a rejoint à Firminy pour une discussion dont il nous avait bien précisé qu'il ne la souhaitait, ni dogmatique, ni à sens unique.

Comme notre collaboration a été plutôt active ces dernières années, notre conversation s'est portée assez naturellement sur les situations particulières, mais aussi sur quelques comparaisons entre notre dispositif d'accompagnement éducatif et le dispositif thérapeutique dont il a eu la responsabilité.

Les plus anciens d'entre nous ont retrouvé tout l'intérêt de la participation d'un psychiatre aux réunions cliniques lorsqu'il s'agit d'évoquer la situation encore d'actualité de tel ou tel jeune.

De manière plus généraliste, les échanges sur l'accompagnement de jeunes souffrant de troubles psychiques, mais aussi manifestant des comportements troublants, sur le travail avec les familles, son invitation à ne pas les critiquer (les parents), mais plutôt à être attentif et permettre à l'adolescent d'en dire quelque chose, sur la nécessité d'offrir à ces jeunes des « contrepoids » aux héritages familiaux, ont ouvert bien des portes et illustré des actions éducatives menées ou à mener.

Enfin, mais cela n'étonnera personne, les questions éducatives ont aussi porté sur les questions de contention, de pare excitation, de contenance qui sont le lot d'un accueil d'urgence sans cesse

confronté au mal-être, aux questions et à leur mise en acte, des jeunes.

Nos multiples interrogations se sont ainsi croisées et nos échanges ont conduit à une logique d'actions alliant réflexes, postures, procédures de travail à une analyse des pratiques et des situations.

Cet échange nous a aussi rappelé que si parfois nous nous sentons isolés, nous n'étions pas seuls pour autant et que le dynamisme de l'équipe à « résoudre des énigmes ¹ », à mettre des mots, ses agir parfois auto- et hétéro-agressifs, restait son meilleur atout.

Qui sera le prochain invité ?

Pierre François TOUZET
Directeur Adjoint Pôle Maisons d'Enfants

¹ Permettre d'aider le sujet à « mener l'enquête » Nicolas MALUK-MAUREL Psychologue





PREVENTION SPECIALISEE - TERRENOIRE

STAGE FULL CONTACT

L'équipe de Prévention Spécialisée, intervenant sur le quartier de Terrenoire - Monthieu en partenariat avec le Shugio Dojo de la Rivière, a collaboré pour la mise en place d'une action autour de la boxe : faire du sport « full-contact », un outil de rencontre qui allie sport et lien social. Pendant 2 jours et demi, des jeunes vont pouvoir découvrir un autre aspect du sport... et débattre... : lundi 22 et mardi 23 de 9 h à 17 h / découverte et entraînement « full-contact », mercredi 24 de 10 h à 12 h / diffusion d'un film « poings communs » et débat « le sport comme moyen d'expression sociale » au Centre social de l'Arlequin à Terrenoire.

Les équipes de Prévention Spécialisée de Terrenoire - Monthieu et des quartiers Sud-Est ainsi que le centre social de « l'Arlequin », ont constitué un groupe d'une quarantaine de jeunes issus de ces quartiers.

En ce début de vacances scolaires, 35 jeunes garçons et filles de 12 / 18 ans venus de ces différents quartiers de Saint-Etienne ont vécu au rythme d'un sportif chevronné et découvert une nouvelle pratique.

Les jeunes se sont donc initiés et confrontés à la dure discipline du sport de combat qui lie hygiène corporelle et hygiène de vie. C'est dans un lieu adapté et sécurisé loin de la cité : le Shugio dojo que ce stage, encadré par M. Rachid GUECHAM éducateur spécialisé à Terrenoire et M. Driss BOULMANE, professeur et technicien de Full-Contact avec l'appui des éducateurs et animateurs des différents quartiers de Saint-Etienne s'est déroulé.

Les objectifs de cette action étaient multiples :

- Permettre à des jeunes, filles et garçons, de prendre les gants pour la première fois, mais surtout leur faire découvrir les efforts que demande ce sport et les exigences qu'il faut pour réussir dans le sport ou dans la vie,
- Insister sur les comportements, le respect des règles,
- Amener les jeunes à dissocier dans leur esprit, sports de combat et « bagarre de rue »,
- Conduire une réflexion sur soi et la violence.

C'est donc avec beaucoup de courage et de persévérance que les jeunes ont pu mesurer la réalité et l'effort qu'ils doivent faire pour atteindre un objectif, qu'il soit sportif ou simplement personnel.

Cette action en direction de la jeunesse, portée par le service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde 42 a été soutenue par la ville de Saint-Etienne dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**Pour l'équipe d'éducateur
R. GUECHAM**



POLE MAISONS D'ENFANTS

Avec la prise de fonction de Pierre François TOUZET, directeur adjoint, dans la dynamique déjà abordée au séminaire de rentrée, nos équipes vont pouvoir s'appuyer sur une équipe de direction de 8 cadres, au complet.

Nous avons situé l'orientation du Pôle dans l'accompagnement à l'autonomie et l'insertion des jeunes qui nous sont confiés. Nous pouvons considérer qu'il s'agit là d'un effet attendu qui doit guider nos pratiques.

Les différents articles du Pôle présentés (un camp - l'ingéniosité d'une unité d'enseignement - la lettre des Chefs de Bel Air - Le concours de cartes postales de la CNAPE... un projet sportif...) illustrent toute la diversité des investissements et des questionnements : qu'est-ce qu'un camp en MECS ? Que fait-on des jeunes qui n'adhèrent pas, et qui sont contraints à être parmi nous ? Comment trouver des ressources pour nos projets ? Qu'est-ce qu'éduquer en Protection de l'Enfance ? Quel sens pour nos activités ?

Jean Louis BORDEL
Directeur

POLE MAISONS D'ENFANTS - PAVILLON (Accueil de jour de Machizaud)

UN NOUVEAU PROJET

Après avoir parcouru avec les enfants notre périples autour des règles et des lois qui s'est clôturé à l'Assemblée Nationale à Paris, cette année nous partons explorer les bienfaits de l'activité physique.

Ce projet a pris naissance autour d'une interrogation collective : est-ce que l'activité physique ou (et) sportive peut apporter à chacun un bien être personnel ?

Pour mener à bien ce projet nous allons rencontrer :

- Des sportifs de haut niveau
- Une diététicienne
- Un kinésithérapeute...

Qui, de leur place respective, pourrons nous éclairer sur cette question.

En parallèle de ces rencontres nous avons mis en place un fil rouge qui a pour principe de suivre ensemble (adultes et enfants) un entraînement régulier de course à pied pour que chaque personne du groupe puisse aussi répondre individuellement à cette question.



Pour clôturer ce projet, nous allons participer à une course mythique qui nous projettera sûrement loin,

loin, très loin.....

**L'équipe Educative
de l'accueil de jour
Secteur Terrenoire**



POLE MAISONS D'ENFANTS - ENSEMBLE BEL AIR

INFO BEL AIR

A l'occasion de ce début d'année, nous voulions profiter de ce moyen de communication, pour vous transmettre quelques infos concernant la MECS « ENSEMBLE BEL AIR ».

Dans chacune des unités de vie, l'année 2014 s'est clôturée par une fête réunissant salariés et adolescents autour de plats, buffet, apéritif dinatoire... pensés et préparés avec ardeur par les jeunes aidés par maîtres et maîtresses de maison, mais aussi par les éducateurs.

Dégustations, rires, chants, danses, photos, visionnage de la vidéo du camp d'été ont permis à chacun d'attendre les cadeaux. Ces moments sont toujours aussi émouvants quel que soit l'âge !!!

2015 Plusieurs chantiers : Evaluation externe et relecture du projet d'établissement,

Plusieurs Projets : - Ecriture et réalisation d'un film autour du mot « LIBERTE »,
- Mise en place d'un atelier confection de tee-shirt,
- Préparation d'un week-end SKI,
- Construction de camps d'été.

Afin d'aider les équipes à préciser et à écrire comment elles conçoivent l'accompagnement éducatif d'adolescents dans un établissement où la mission est de mettre au travail les questions d'autonomies et d'insertions, des échanges et rencontres avec d'autres équipes éducatives sont au programme. C'est aussi le moyen de s'ouvrir à d'autres pratiques, d'autres réflexions, de partager des savoirs faire et savoirs être.

Nous rappelons que nous sommes joignables tout au long de l'année pour étudier des candidatures et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il y ait des places vacantes pour nous solliciter.

Par ailleurs, nous sommes disposées à recevoir ou rencontrer d'autres équipes pour échanger autour de notre projet d'établissement, des procédures d'accueil et de la diversité, et spécificité de nos modes d'accompagnements éducatifs.

N'hésitez donc pas à nous contacter.
A bientôt.

Catherine Breyse et Marie Boireaud
Chefs de Service Bel Air





POLE MAISONS D'ENFANTS - MAISON RIOCREUX

LE CAMP DE NOEL DE RIOCREUX : REGARD D'UNE EQUIPE SUR SON EXPERIENCE !

CAMP SKI du 26 au 29 Décembre 2014

LE PROJET : PRESENTATION GENERALE

Ce séjour de 4 jours se propose d'être, avant tout, une aventure pour certains qui n'ont jamais été en station de ski, ou touché une activité autour de la neige et un moment propice durant les fêtes de fin d'année de se projeter sur l'extérieur qu'en famille ou au foyer.

Nos objectifs sont :

- De découvrir ou d'approfondir la pratique d'une activité de glisse. Par cela nous entendons de revaloriser l'image des jeunes en s'appuyant sur leur potentiel et de prévenir les conduites à risque. Mais aussi travailler sur la confiance en soi, sur les efforts à faire pour réussir, sur un dépassement de soi,
- De découvrir d'autres façons de vivre avec des contraintes climatiques et des événements locaux spécifiques à la région qui nous permettront de travailler sur la socialisation et l'adaptation de chacun,
- De vivre une expérience de vie collective riche, propice à l'épanouissement de chaque jeune et à sa responsabilisation au sein d'un groupe. Dans le but d'intégrer et de responsabiliser les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs et de voir ceux qui sont capables de transposer les règles de vie du foyer sur l'extérieur (respect, prise d'initiative...),
- De participer à un projet commun où chacun a un rôle primordial pour le bon déroulement de celui-ci et la bonne entente entre toutes les personnes présentes. Continuité du vivre ensemble travaillé au sein de la maison d'enfants. Redonner un goût certain à la vie en groupe. En effet le placement est souvent subi pour ces jeunes et la vie en collectivité est alors vécue comme une contrainte,
- De permettre aux jeunes de couper un peu avec le poids des murs de la maison de Riocreux. En effet, nous faisons participer des jeunes qui sont, pour la plupart, présents les weekends sur la maison. Cela nous permettra aussi de les voir au quotidien dans un cadre autre que celui du foyer afin d'évaluer leur capacité d'adaptation pour un éventuel départ vers un autre ailleurs.

L'équipe d'encadrement tend à s'engager à mettre en place une organisation et à définir des règles de fonctionnement, qui permettront d'atteindre ces objectifs, tout en veillant à la sécurité, à la propreté et l'hygiène des jeunes, au respect de l'environnement local et du matériel.

Au niveau des éducateurs c'est aussi apprendre à travailler avec d'autres collègues. C'est accompagner d'autres jeunes que ceux du groupe sur lequel nous travaillons afin de porter des regards croisés et des pistes de réflexions dans le cadre de leur projet individuel.

Suite page 8



POLE MAISONS D'ENFANTS - MAISON RIOCREUX

LE CAMP DE NOEL DE RIOCREUX : REGARD D'UNE EQUIPE SUR SON EXPERIENCE ! (La suite)

LE BILAN

Nous avons pu découvrir certains jeunes sous un angle différent concernant les tâches collectives ou leur comportement face à certaines activités. Mais cela ne nous a pas permis de créer du lien ou d'être dans un échange qui aurait pu être constructif dans la relation éducative en étant hors des murs de Riocreux. Certains ne se trouvaient pas dans une bonne dynamique, les éducateurs devaient sans cesse reposer le cadre. Ainsi nous pensons que cela a pu pénaliser d'autres jeunes qui auraient, selon nous, profité davantage du séjour. L'équipe devait être à l'affût des moindres gestes suspects puisque des incidents sont arrivés durant le camp (vol de nourriture durant la nuit et lors de la préparation des repas, carreau cassé auprès d'un voisin, perte de vêture appartenant à la structure...). Certains jeunes n'ont pas su transposer les règles du vivre ensemble sur l'extérieur ou, au contraire, sont restés dans le comportement négatif noté sur le foyer et n'ont pas su profiter du séjour pour montrer une autre image.

Face aux objectifs fixés, nous avons eu du mal à trouver du sens éducatif à ce séjour. Nous sommes persuadés que le choix des enfants pour participer au camp doit rester à l'initiative des éducateurs comme nous l'avons fait pour tous les autres camps et non à défaut (enfants présents sur la structure).

Ceci était une première expérience pour les vacances de Noël qui nous amène à réfléchir sur la composition des futurs camps.

Cependant le lieu du séjour était bien adapté à une structure comme la nôtre. Nous recommandons sans hésitation le gîte dans lequel nous étions accueillis.

Gîte de Monsieur DUPRE Pascal situé à Bramans.

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Bramans-Gite-73G56103.html>



**Morgane MARION
Marianne JACQUIN
Yohan TULOUP**



POLE MAISONS D'ENFANTS - MAISON RIOCREUX



8 jeunes de la Maison de Riocreux ont participé au concours de cartes postales de la CNAPE : « Mes vacances d'été »
 La remise des récompenses a eu lieu en présence de Bertrand JULLIEN, de Jean-Louis BORDEL et de Pierre François TOUZET le mercredi 14 janvier 2015 à 18h.

Tous les enfants ont été primés

Les éducateurs et les enfants présents assistent à la remise des prix

Un des jeunes est classé 6^{ème} sur 133 participants. Il a gagné 50 € de bons FNAC

Nous la prochaine fois on participera au concours !!!!!



Apéro dinatoire bien mérité réalisé par les enfants avec les éducateurs

Applaudissements pour les primés et pour Marie qui les a accompagnés dans ce projet



POLE MAISONS D'ENFANTS - MAISON RIOCREUX

Unité d'Enseignement : APPRENDRE AUTREMENT

« L'enfant qui participe à une activité qui le passionne se discipline automatiquement »
Célestin FREINET

POURQUOI UN POGONA ?

Ce projet va me permettre de voir l'école autrement et de mener un projet à terme.

Ce pogona va me permettre de bricoler pour fabriquer le terrarium et apprendre la biologie autrement.

Je souhaiterai avoir un pogona parce que ça va nous occuper et avoir des responsabilités.

C'EST QUOI UN POGONA ?

Le Pogona est un animal curieux et il ne refuse pas de se laisser manipuler. C'est un reptile qui vit en Australie, en couple et en milieu désertique. Il a la particularité d'être très résistant et d'apprécier le contact humain. Son mode de reproduction en fait aussi un animal très intéressant à observer.

INTERETS DU PROJET

- * Apprendre le cours autrement,
- * Monopoliser des apprentissages transversaux : maths, biologie, français, bricolage,...
- * Apprendre à se mobiliser ensemble autour d'un projet commun et se mettre d'accord,
- * Apprendre à calculer et à respecter un budget.

LE TERRARIUM

Après avoir établi et présenté un budget prévisionnel devant une commission présidée par le directeur, M. Bordel, les jeunes ont fabriqué le terrarium.

Les dimensions du terrarium de vie minimale est de 120 cm de longueur, de 50 cm de largeur et 80 cm de hauteur. Le terrarium doit être chauffé le jour de 32 à 35 degrés, et la nuit à 20 degrés.





POLE MAISONS D'ENFANTS - MAISON RIOCREUX

LE POGONA

Le 6 janvier, nous avons pu accueillir une femelle pogona baptisée Julia.



Les objectifs à venir sont, tout d'abord, l'acquisition d'un mâle pogona pour mener à terme une reproduction. Nous pourrons ensuite fabriquer un incubateur pour les œufs de notre couple et espérer des naissances de bébés pogona.

CREATION DE PARFUMS

Je veux réaliser un parfum qui me ressemble : dynamique et frais

J'aime bien le parfum surtout ceux qui ont une senteur orientale et je veux savoir comment on le fabrique

J'aime bien le parfum comme Invictus et lacoste mais ça coute cher alors j'aimerais bien créer un parfum qui s'en rapproche et surtout moins cher



POLE MAISONS D'ENFANTS - MAISON RIOCREUX

POURQUOI CE PROJET

Dans le cadre de l'Unité d'Enseignement, les élèves ont fait le choix de créer un parfum. Il leur semblait intéressant d'apprendre différemment et surtout de réaliser quelque chose de personnel et de concret.

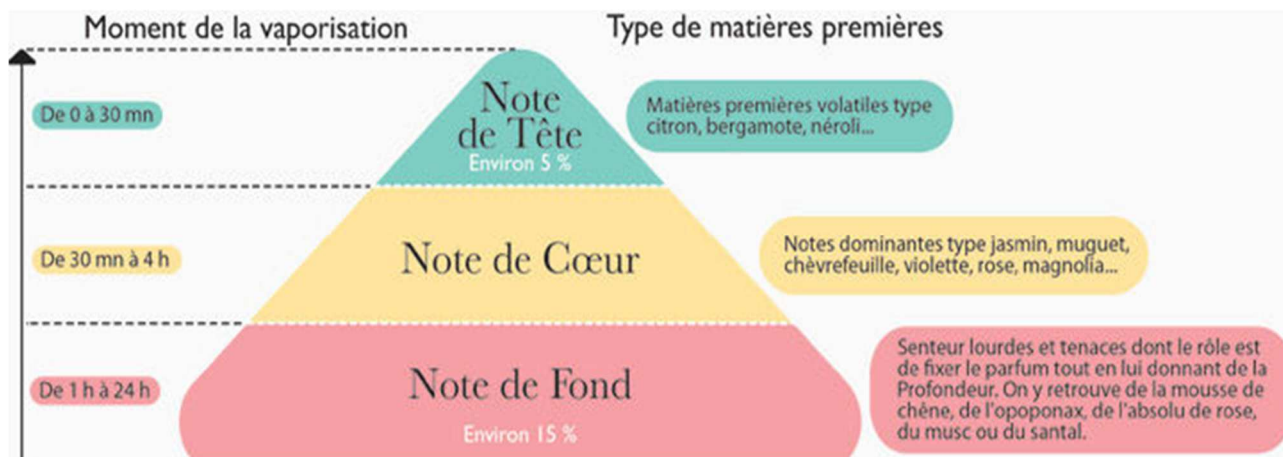
Nous avons pu ainsi les sensibiliser à la technique : origine et reconnaissance des senteurs utilisées, distillation, fabrication mais aussi à l'histoire du parfum.

Chaque élève a pu choisir un flacon de son choix à Emmaüs. Pour la réalisation du parfum les élèves ont cherché sur internet des recettes et un coffret comprenant le matériel nécessaire.

LES DIFFERENTES MATIERES PREMIERES

Le parfum est constitué d'une partie odorante concentrée (huile essentielle, extrait végétal et animal) souvent appelé parfumage; d'un support, la plus part du temps alcoolique, et éventuellement d'un fixateur comme la poudre de racine d'Iris. Néanmoins se sont souvent les notes de fond qui servent de fixateur.

L'ARCHITECTURE



EXEMPLE DE PARFUM REALISE

J'ai commencé par sentir les différents types d'huiles essentielles. J'ai beaucoup aimé l'HE de melon, de mandarine verte, de pêche parce que c'est frais et sucré. J'ai aimé aussi l'HE de baie de rose parce que c'était fort et poivré. Et enfin le jasmin.

J'ai choisi de réaliser un parfum avec comme note de tête l'HE de melon pêche et mandarine, en note de cœur baie de rose, rose de damas et jasmin et en note de fond mousse de chêne.

Je dois le laisser reposer trois semaines au frigo à l'abri de la chaleur et de la lumière.

Les équipes de Riocreux



Notre association a 80 ans en 2015 (voir par ailleurs dans le Sauvegarde infos) et, petite jeunette, l'ordonnance du 2 février 45 sur l'enfance délinquante a seulement 70 ans. La concordance de ces deux dates est lourde de sens pour nous les Sauvegardiens ligériens puisque notre fondatrice Marinette Heurtier, dont le portrait trône en salle de réunion éponyme, a participé à la rédaction de cette fameuse ordonnance. Les historiens sont indécis quant au rôle précis qu'elle y a joué, mais retenons l'essentiel : notre fondation, et notre fondatrice en a été l'incarnation, repose sur ce principe intangible et fondateur de notre action tout au long de ces décennies : la primauté de l'éducatif sur le répressif.

Il nous semble qu'il faille retenir plusieurs points importants de nos histoires communes tricotées entre législation et Sauvegarde42.

La vie, les engagements de Marinette Heurtier portent encore aujourd'hui des valeurs fortes : engagement professionnel auprès de publics fragiles (les mineurs présentés au tribunal), engagement syndical, engagement – et non des moindres - dans la Résistance...

A la fin de la guerre, le général de Gaulle, par la promulgation de cette ordonnance du 2 février 1945, a voulu signifier deux choses : la France n'est pas assez riche d'enfants et de jeunes pour ne pas prendre soin de tous. Donc préparons l'avenir de tous les jeunes de notre pays. Ensuite le deuxième principe est que, quels que soient les faits commis par un jeune, il doit être tenu compte que celui-ci n'est pas une personne « aboutie » et qu'il convient de l'éduquer avant, ou en même temps, que de le sanctionner. Donc préparons l'avenir de chaque jeune de notre pays.

Notre association a incarné, à la suite de sa fondatrice, et grâce à l'engagement de ses salariés et ses bénévoles, tous les principes et valeurs agis par Marinette Heurtier et les dirigeants de l'après-guerre : présence constante auprès des plus fragiles de notre société, engagement pour créer, adapter ses établissements et services pour améliorer toujours le service rendu, travailler avec chaque jeune et tous les jeunes à préparer leur avenir, qui est aussi le nôtre. Rappelons-nous le slogan que nous avons inscrit au fronton de notre premier site internet : « Construire avec les jeunes d'aujourd'hui le monde de demain ».

Mme Taubira, Ministre de la Justice, a commencé son discours lors de la journée commémorative de l'ordonnance de 1945 par le poème peu connu de Jacques Prévert « la chasse à l'enfant ». Il faut replacer ce poème dans son contexte, Prévert l'a écrit après une révolte de la colonie pénitentiaire de Belle Ile en Mer car l'un des enfants s'était fait tabasser car il avait osé toucher au fromage avant de manger sa soupe ! A cette époque pas question de primauté de l'éducatif sur le répressif, un enfant, parfois très jeune, pouvait être condamné au bagne pour enfants pour avoir chapardé un morceau de pain. Bien sûr depuis 1934 (date du poème) la question de l'enfance délinquante n'est plus inscrite dans le même contexte, et Mme Taubira l'a cité pour expliquer en quoi l'ordonnance de 45 était novatrice.

Elle a rappelé également quelques chiffres clefs pour contextualiser cette question dans la société d'aujourd'hui : il y a 3,7% des moins de 18 ans qui passent devant la justice des mineurs et sur ce pourcentage seule une petite minorité est délinquante, c'est-à-dire a un parcours réitérant. Et ces pourcentages sont en baisse constante depuis plusieurs années. 40% des jeunes sont au chômage sur les territoires appelés communément quartiers mais qui en réalité sont des territoires de relégation. L'âge moyen d'accès à l'emploi en CDI (pour tous les jeunes) est de 28 ans. Les adolescents sont la catégorie la plus touchée par la pauvreté... Arrêtons là l'énumération des chiffres. Ils n'excusent pas la délinquance, ils en expliquent certaines manifestations. Ils ne sont pas prétexte à mansuétude ou commisération, ils nous rappellent les devoirs de notre société envers les plus fragiles, le rôle de l'éducation nationale, des services sociaux, des politiques de l'emploi, du logement etc. Sans oublier bien sûr les victimes de cette délinquance et les nécessaires sanctions de leurs auteurs.

L'ordonnance de 45 a été tellement remaniée qu'elle n'a plus grand-chose à voir avec le texte originel. Nous est annoncé maintenant un Code pénal des mineurs. Espérons que les enjeux politiques, les échéances électorales diverses ne renvoient pas ce texte aux calendes grecques. Mais avant tout souhaitons pour l'avenir de nos enfants, de notre société, de notre pays, une vraie politique de l'enfance et de la jeunesse, qui pourrait se matérialiser par un grand Ministère de la Jeunesse et un Code, spécifique, qui ne soit pas que pénal, car avant d'être délinquant, un jeune bien souvent a été un mineur protégé. Ne l'oublions pas.

J-F MEUNIER
Directeur Général



CYCLE DE CONFÉRENCES SUR LE THÈME DE LA LAÏCITÉ



Souvent confrontés à des questionnements autour de cette thématique, les acteurs éducatifs de l'association sont de plus en plus interpellés dans leurs pratiques professionnelles. **C'est pourquoi ce cycle de conférences et d'échanges a pour objectif d'apporter des réponses concrètes et des pistes de réflexion aux questions que les travailleurs sociaux se posent au quotidien.**

Les deux premières conférences de ce cycle ont de l'avis unanime des participants été extrêmement intéressantes et enrichissantes.

Elles ont été réalisées par **Monsieur Michel MIAILLE**, Professeur en Science Politique à la faculté de droit de Montpellier, Président de la Ligue de l'Enseignement de l'Hérault, formateur, membre du Comité National Laïcité de la Ligue.

Michel Miaille a apporté des réponses claires et argumentées à nos interrogations. Il nous a rappelé que la laïcité est un principe constitutionnel devenu un principe consensuel, un totem de la République. Elle est placée au sommet des normes régissant les institutions. Le « croire » a changé depuis 1905. Il s'est émietté dans des formules multiples, des interprétations individuelles de la spiritualité où la construction de l'estime de soi passe par le « croire ». L'état et l'école sont moins confrontés à des institutions qu'à des individus. Depuis 1905, la laïcité est restée une question, vive, vivante. **La laïcité c'est la liberté de conscience pour tous**, la liberté de croire ou de ne pas croire, le libre choix de ses croyances ou de ses non croyances. Ceux qui croient bénéficient de la liberté de culte, il s'agit d'une affaire privée. La lecture de la loi de 1905 et de celles qui l'ont complétée apporte des réponses aux questions liées à la laïcité dans la société, à l'école, dans nos institutions.

Pour poursuivre la réflexion, vous trouverez dans vos services / établissements quelques exemplaires du livre de M. MIAILLE : « La Laïcité » - Edition Dalloz / 2014.



M. MIAILLE lors des 2 premières conférences



Le Président B. JULLIEN présentant la seconde conférence aux côtés de M. MIAILLE



CYCLE DE CONFÉRENCES SUR LE THÈME DE LA LAÏCITÉ (La suite)

Ressources téléchargeables pour vous aider, au quotidien, dans votre pratique éducative :

Site internet www.laligue42.org :

► Laïcité et vivre ensemble

La rubrique **RESSOURCES** peut vous aider et vous accompagner pour **faire vivre la laïcité au quotidien**.

<http://www.laligue42.org/education-citoyennete/laicite-et-vivre-ensemble/outils-ressources>

► Attentat à Charlie Hebdo : des ressources pédagogiques pour en parler

Voici des ressources permettant d'aborder l'actualité : <http://www.laligue42.org/actualites/citoyennete/209-attentat-a-charlie-hebdo-des-ressources-pedagogique-pour-en-parler>

► Loisirs et animation sans discrimination : suivez le guide !

Ce GUIDE a été conçu par un groupe de professionnels de l'animation socioculturelle, et de l'éducation spécialisée, des travailleurs sociaux ainsi que des bénévoles de Saint-Étienne.

Construit sur la base de fiches pratiques élaborées à partir de situations concrètes éprouvées avec des solutions tant juridiques qu'éducatives, ce guide se veut un outil concret à destination de tous les professionnels de l'animation et des loisirs éducatifs.

<http://www.laligue42.org/actualites/citoyennete/204-loisirs-et-animation-sans-discrimination-suivez-le-guide>



A noter : Prochaine conférence : le 10 mars 2015,
à 14 h 30.

Elle sera réalisée par Monsieur Kamel ARAR.

Lieu : Espace culture la Buire - Place Lanet à l'Herme.

Kamel ARAR est Maître de conférences à l'Université de Lyon,
Docteur en psychologie -
Anthropologie.



UNE NOUVELLE RECOMMANDATION DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR NOTRE SECTEUR.

L'ANESM vient de publier, en décembre dernier une recommandation de bonnes pratiques professionnelles dans le secteur de la protection de l'enfance.



Ce document a pour objectif de décliner dans le secteur de la protection de l'enfance les modalités pratiques d'expression et de participation de l'enfant et de sa famille, tant à son projet personnalisé qu'au fonctionnement des établissements / services, de réflexion et d'évaluation des pratiques professionnelles :

- La prise en compte de l'âge, de la maturité de l'enfant, de ses capacités et modes de communication, d'une éventuelle situation de handicap, afin d'évoluer de la simple adhésion à la mesure, à l'expression et à la participation,
- Le positionnement du mineur / jeune majeur, de ses parents et professionnels dans chacun de leur rôle et le renforcement de ses capacités et de l'autonomie des personnes,
- L'évolution des postures professionnelles permettant la participation des usagers par eux-mêmes, en favorisant leurs initiatives, à chaque fois que l'autonomie du mineur / jeune majeur ou les capacités parentales le permettent.

Champs et objectifs :

Elle doit permettre aux professionnels du champ de la protection de l'enfance :

- De comprendre les enjeux pour dépasser les freins à la participation,
- De poser des repères concrets en termes de pratiques professionnelles,
- D'articuler, au sein de l'établissement / service, les actions de participation développées auprès du mineur avec ses parents et du jeune majeur mais aussi avec l'ensemble des partenaires qui concourent à leur accompagnement.

Elle s'adresse directement aux professionnels des établissements et des services sociaux et médico-sociaux mettant en œuvre les missions de la protection de l'enfance dans les domaines de l'hébergement, de l'accueil de jour, de l'assistance éducative en milieu ouvert judiciaire et administrative, de l'investigation et de la prévention spécialisée.

Les thématiques abordées dans la recommandation sont les suivantes :

- La participation du mineur à son projet personnalisé,
- La participation du mineur à la vie quotidienne et au fonctionnement de l'établissement / service,
- La participation des parents,
- La participation du jeune majeur,
- L'impact du développement de la participation sur les professionnels, l'établissement / service et l'organisme gestionnaire.

Suite page 17



UNE NOUVELLE RECOMMANDATION DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR NOTRE SECTEUR
(La suite)

L'occasion de faire le point sur les recommandations de l'ANESM :

1) L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement.

Mars 2010

a) Champs et objectifs généraux.



Cette recommandation a pour objectif de promouvoir des pratiques professionnelles basées sur une prise en compte réfléchie et articulée des dimensions juridique, affective, sociale et institutionnelle, qui traversent l'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement. La recommandation met en évidence des points de repère qui intègrent la collaboration avec les parents dans le cadre de la mission psycho-socio-éducative dévolue aux professionnels.

b) Cibles

Les structures (établissements et services) accueillant des mineurs placés sur décision administrative ou judiciaire : accueil familial, pouponnières, foyers de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, lieux de vie, villages d'enfants, centres éducatifs renforcés, centres éducatifs fermés, centres de placement immédiat, foyer d'action éducative, etc.

2) Le partage d'informations en protection de l'enfance.

Juin 2011

a) Champs et objectifs

Les structures concernées par la recommandation sont les établissements et services accompagnants les mineurs ou les jeunes majeurs sur décision administrative ou judiciaire. Elle s'adressera directement aux personnels des ESSMS mettant en œuvre les missions de la protection de l'enfance mais pourra servir aussi les pratiques des travailleurs sociaux de circonscription, les cadres de l'ASE, des Directions Territoriales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les magistrats de l'enfance etc.

Son objectif est de promouvoir des pratiques d'encadrement et d'accompagnement permettant de soutenir des professionnels face à la diversité des situations dans lesquelles ils sont amenés à partager des informations confidentielles et à devoir ajuster leurs décisions.

Suite et fin page 18



UNE NOUVELLE RECOMMANDATION DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR NOTRE SECTEUR (Suite et fin).

3) L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur / jeune majeur en cours de mesure

2012

La recommandation était inscrite au programme de travail 2012 de l'Agence, au titre du « soutien aux professionnels ». Cette programmation répond à l'acuité d'un sujet complexe dont le cadre légal a profondément évolué depuis l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. L'évaluation de la situation des mineurs / jeunes majeurs est au centre des débats.



a) Champs de la recommandation

Les structures concernées sont les établissements et services accompagnant les mineurs / jeunes majeurs sur décision administrative ou judiciaire.

Dans le champ de la protection de l'enfance, les mesures relèvent :

- De l'aide sociale départementale, protection administrative de la seule compétence de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et du secteur associatif habilité,
- De l'assistance éducative, à travers l'article 375 du code civil (protection judiciaire) de la compétence de l'Aide Sociale à l'Enfance et du secteur associatif habilité,
- De l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante de la compétence de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du secteur associatif habilité,
- Du décret du 18 février 1975 concernant l'action éducative de protection en faveur de jeunes majeurs ainsi que l'article L.221-1 du CASF.

Cette recommandation s'adresse directement aux professionnels des ESSMS relevant de l'article L.312-1 du CASF, mettant en œuvre les missions de la protection de l'enfance, mais peut également servir des pratiques professionnelles d'autres acteurs : les travailleurs sociaux de circonscription d'action sanitaire et sociale, les cadres ASE correspondants des établissements et services de l'ASE, les professionnels intervenant dans le champ de la santé, de la pédopsychiatrie, de l'enseignement public et privé, du handicap, les directeurs de service...

b) Objectifs de la recommandation

Reposant sur le cadre réglementaire, l'éthique professionnelle et le droit des usagers, cette recommandation a pour objectif de :

- Rechercher systématiquement l'intérêt du mineur / jeune majeur,
- Promouvoir des pratiques professionnelles qui vont dans le sens de l'intérêt du mineur / jeune majeur,
- Sensibiliser et donner les moyens de développer la participation des usagers au processus d'évaluation de leur propre situation.

L'ensemble de ces recommandations est consultable sur le site Internet de l'ANESM :

www.anesm.sante.gouv.fr

Vous y trouverez aussi une synthèse et les éléments d'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ainsi que des documents d'appui.



⇒ **PROJECTION - DEBAT** LE 23 FEVRIER - 20 H 00 - **Cinéma Le Méliès 10 place Jean Jaurès 42100 Saint Etienne**



En partenariat avec le cinéma Le Méliès et l'association Entraide Pierre VALDO.

Projection du film *Bébé Tigre*, réalisé par Cyprien VIAL, suivi d'un débat sur le thème de la prise en charge des mineurs étrangers isolés.

L'objectif de cette soirée était de faire partager à un large public les préoccupations de l'association sur le devenir des jeunes étrangers isolés.

Synopsis (extrait) : Bébé Tigre traite d'un sujet sensible et actuel : la traite des enfants indiens, envoyés en France pour récolter de l'argent pour leur famille restée en Inde. Par le biais de ce film, le réalisateur Cyprien VIAL espère faire prendre conscience de la difficulté qu'ont ces enfants à vivre en France à leur arrivée.

⇒ **80 EME ANNIVERSAIRE** LE 27 NOVEMBRE - (Horaire et lieux à définir)

L'après-midi permettra à l'association et à ses partenaires d'échanger avec Madame Geneviève AVENARD, défenseure des enfants sur la question des droits de l'enfant dans les prises en charges quotidiennes.

Voici une brève présentation de son rôle :

Le **défenseur des enfants** est une autorité administrative indépendante instituée par la loi. Il est « chargé de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant ». Le défenseur des enfants est nommé pour six ans par décret en Conseil des ministres. Il incarne la volonté de l'État français à œuvrer pour une protection de l'enfance en France.



L'originalité de cette institution est qu'elle peut baser son action

sur la réclamation individuelle des enfants eux-mêmes, ou de leurs représentants légaux, au sujet d'une personne morale, ou privée, qui ne respecterait pas les droits de l'enfant. Un enfant mineur, qui n'a pas de lui-même la capacité d'ester en justice, dispose ainsi d'un certain moyen de recours devant les juridictions nationales et européennes, notamment la Cour Européenne des Droits de l'Homme, chargée d'appliquer la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Le Défenseur des enfants peut aussi proposer des modifications aux pouvoirs publics, dans l'hypothèse où des dispositions législatives ou réglementaires relatives aux droits des enfants aboutiraient à des situations « inéquitables ».

Il peut également « suggérer » toute modification de textes législatifs ou réglementaires visant à garantir un meilleur respect des droits de l'enfant. Particulièrement, il émet des recommandations afin que les stipulations des engagements internationaux dépourvus d'effet direct puissent être incorporés dans les textes nationaux en vigueur.

Le Défenseur des enfants assure également la promotion des droits de l'enfant et organise des actions d'information sur ces droits et leur respect effectif.

C. DREVET

2015, Année du 80^{ème} anniversaire de la Sauvegarde 42



*Illustration extraite des archives de
l'association 1937*

1935 – 2015



**80 ANS D'ACTION AU SERVICE DES
JEUNES ET DE LEUR FAMILLE.**